

Entente du Grand Ouest et du Centre pour le perfectionnement des personnels des caisses d'Allocations familiales

Public cible : RH, Référents, Direction

Pré-requis:

 Avoir suivi le module de sensibilisation aux agissements sexistes et au harcèlement sexuel en entreprise (en libre-accès sur Syfadis).

Modalités pratiques

Durée : 45 mn d'autoformation en elearning

Calendrier - Lieux - Modalités d'accès :

Planification sur le site EGOC [Sessions à venir] Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur www.egoc.org

Programmation: E-learning

TARIF / COÛT STAGIAIRE :

0 € Modalités animation :

A distance / Autoformation sur la plateforme Syfadis

Intervenant:

Effectif:

1 groupe d'agents Caf

Taux de satisfaction / appréciations stagiaires : Nouveau programme 2024

Prévenir le harcèlement sexuel : les obligations de l'employeur

MAJ: Jeudi 22 février 2024

Objectifs professionnels:

Connaître les obligations de l'employeur et identifier les méthodes pour les mettre en place

Objectifs - Aptitudes et compétences visées et évaluées :

- Rappeler les dispositions du droit du travail et les obligations de l'employeur
- Identifier les méthodes pour prévenir les agissements sexistes et le harcèlement sexuel au travail

Contenu:

Pré-requis :

 <u>Module 1</u>: Sensibilisation aux agissements sexistes et au harcèlement sexuel en entreprise (1h) > en libre accès sur la plateforme Syfadis (<u>cliquez</u> ici)

Objectifs:

- Identifier la typologie des agissements sexistes et du harcèlement sexuel
- Prendre connaissance des éléments du droit du travail et des sanctions relatives
- Repérer les situations de harcèlement sexuel
- Réagir face à une situation de harcèlement sexuel



Entente du Grand Ouest et du Centre pour le perfectionnement des personnels des caisses d'Allocations familiales



• Module 2 : Prévenir le harcèlement sexuel : les obligations de l'employeur (45 minutes) > sur inscription Partie 1 : Rappel sur les obligations de l'employeur
Objectif :

 Rappeler les dispositions du droit du travail et les obligations de l'employeur Partie 2 : Escape game virtuel « Les obligations de l'employeur pour prévenir le harcèlement sexuel en entreprise. » Objectif :

Identifier les méthodes pour prévenir les agissements sexistes et le harcèlement sexuel au travail

Assistance technique ou administrative : Hélène DERVAULT ou votre services RH/Formation ou votre service informatique local

Assistance pédagogique (contenu, activités du module) : Antonin ETIENNE / Réjane **BEAUGENDRE**

Méthodes mobilisées :

Apports théoriques et méthodes actives (immersion, quiz, escape game)

Modalités d'évaluation et de validation :

Evaluation en amont : sous forme d'un guestionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

EGOC-Caf 35 / Cours des Alliés - 35028 Rennes Cedex 9 -www.egoc.org

Enregistré sous le n° 53350002335 auprès du Préfet de région de Bretagne

N° Siret: 777749375 00021



Entente du Grand Ouest et du Centre pour le perfectionnement des personnels des caisses d'Allocations familiales

Accessibilité :

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « Contact et Accessibilité »

Délais d'accès à la formation :

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement aux personnes

ou d'une adaptation de la formation sur mesure, vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43